

CONTAMINATION DES PEAUX ET DE LA VIANDE PAR DES CORPS ÉTRANGERS

Principales recommandations pour les éleveurs de bovins de boucherie

Lorsque les bovins se frottent contre des objets, notamment des équipements et des installations, de petits fragments peuvent se détacher et pénétrer dans leur peau. Cela pose des problèmes de sécurité alimentaire, car des corps étrangers pourraient se retrouver dans la viande et entraîner une perte de confiance des consommateurs dans les produits bovins de haute qualité. Si des fragments sont détectés pendant la transformation, cela peut entraîner des rappels de produits ou le rejet de carcasses ou de parties de carcasses, ce qui réduit la valeur de celles-ci. La prévention de la contamination de la viande par des corps étrangers relève de la responsabilité de tous les secteurs de l'industrie bovine. Cela commence au niveau de l'exploitation agricole, avec un entretien et une surveillance adéquats de l'environnement des animaux.

Sources de corps étrangers



Grattoirs en métal ou en plastique rigide



Bords tranchants sur les équipements tels que les huiliers



Ferraille ou vieux équipements



Chevrotines ou d'autres types d'éclats métalliques



Bâtiments mal entretenus ou délabrés



Équipement de manutention ou d'hébergement mal entretenu

Les grattoirs mal entretenus constituent une source potentielle de corps étrangers.



Partenariat canadien pour une agriculture durable

 **BCRC**
BEEF CATTLE RESEARCH COUNCIL

 **VBP+**
VERIFIED BEEF PRODUCTION PLUS

 **Canada**

Mesures préventives contre les corps étrangers

Les bovins sont curieux et aiment explorer leur environnement. La meilleure prévention consiste donc à maintenir les zones exemptes de tout corps étranger potentiel. Les éleveurs peuvent réduire le risque de pénétration de corps étrangers dans la peau des bovins en :

- ✓ Éliminant des déchets métalliques et des équipements obsolètes ou inutiles des pâturages et des enclos.
- ✓ Effectuant un entretien régulier des installations et des équipements afin d'éviter les bris ou les fragments détachés.
- ✓ Limitant l'accès des bovins aux structures et zones négligées utilisées pour la chasse.
- ✓ Inspections régulières des bovins et des installations pour identifier rapidement les nouveaux risques et surveiller tout signe de présence de corps étrangers.

Plombs retrouvés dans une carcasse lors d'une inspection



Grenailles & Chevrotines

La pénétration de la peau des bovins par des grenailles ou des chevrotines peut causer des blessures importantes et une grande détresse à l'animal.

Les chevrotines sont les corps étrangers les plus fréquemment retrouvés dans les carcasses. La prévention de tels incidents est essentielle pour la santé et le bien-être des animaux ainsi que pour la confiance du public.



PAS DE CHASSE SANS PERMISSION



Cette opération donne la priorité aux mesures de sécurité alimentaire à la ferme. Utilisez toutes les armes à feu de manière responsable afin de réduire le risque de pénétration d'objets étrangers à travers la peau des bovins.

**SOYEZ VIGILANT
CHASSEZ AVEC PRUDENCE**



Grenailles et chevrotines

Mesures préventives

Clôtures et enclos appropriés



- Veillez à ce que les bovins soient gardés dans des enclos bien entretenus et sécurisés qui limitent leur exposition aux zones de chasse ou aux endroits où des tirs peuvent avoir lieu.
- Utilisez des clôtures solides et hautes autant que possible pour empêcher tout accès indésirable aux enclos des bovins.

Éducation et communication



- Établir des limites claires pour les activités de chasse afin de dissuader l'accès aux zones occupées par les bovins.
- Installez des panneaux bien visibles le long des limites de la propriété pour avertir les chasseurs de la présence de bovins.
- Sensibiliser les travailleurs, les voisins et les chasseurs locaux aux risques liés à l'utilisation d'armes à feu à proximité des bovins et favoriser la communication afin de minimiser les risques et prévenir les accidents impliquant du bétail.

Bilans de santé réguliers



- Inspectez régulièrement les bovins pour détecter toute blessure causée par des grenailles ou des chevrotines.



Utilisation sécuritaire des armes à feu à la ferme

Les armes à feu et les armes à air comprimé sont parfois utilisées dans la production bovine pour des tâches telles que l'euthanasie sans cruauté, la lutte contre les nuisibles ou la gestion des prédateurs. Cependant, elles peuvent présenter des risques importants pour la sécurité des personnes, du bétail et des biens si elles ne sont pas manipulées, entreposées et utilisées de manière responsable.

Conformité juridique



- Veillez à ce que toutes les armes à feu et munitions soient enregistrées conformément aux réglementations nationales et provinciales.
- Seules les personnes titulaires d'un permis peuvent posséder ou utiliser des armes à feu.
- Comprenez et respectez les restrictions relatives aux armes à air comprimé (elles peuvent être réglementées différemment).

Entreposage et sécurité



- Rangez toutes les armes à feu et les munitions dans une armoire verrouillée ou un coffre-fort d'armes à feu et confiez les clés ou les codes d'accès uniquement au personnel autorisé.
- Conservez des registres détaillés sur l'utilisation et l'entretien des armes à feu, ainsi que sur tout incident impliquant des armes à feu ou des armes à air comprimé.
- Désignez un agent de sécurité ou une personne responsable des armes à feu.
- Organisez régulièrement des formations sur la sécurité des armes à feu pour tout le personnel ayant accès à celles-ci.

Utilisation autour des bovins



- Ne tirez jamais avec une arme à feu à proximité des bovins, sauf en cas de nécessité (p.ex., euthanasie d'urgence).
- Utilisez des munitions sans plomb dans la mesure du possible.
- Évitez d'utiliser des armes à feu ou des fusils à air comprimé dans les zones où se trouvent des bovins : les fragments ou le bruit peuvent causer du stress, des blessures ou une contamination.
- Tenez compte de la zone de tir lorsque vous utilisez des armes à feu et considérez chaque tir comme pouvant se propager et se disperser.

